



comment poser plainte en France en étant à Madagascar

Par **joel.Genibre**, le **06/11/2020 à 08:26**

Bonjour,

Je suis actuellement bloqué à Madagascar à cause du covid et je ne sais pas quand je pourrais rejoindre la France. Depuis fin novembre 2019, j'ai confié mon déménagement à un prestataire de service export(personne qui travaille seul). j'ai appris qu'il avait déposé le bilan le 11 décembre 2019.

Comme il y avait les manifestations des gilets jaunes et par la suite l'arrivée du covid, donc aucun transport, je ne me suis pas inquiété. Et quand j'ai voulu téléphoner au responsable il ne m'a jamais répondu, j'ai fait intervenir ma fille à qui il a répondu que le conteneur était à Marseille. Quand elle l'a rappelé pour avoir le nom du transporteur et le numéro du conteneur plus aucune réponse de sa part.

J'ai fait une correspondance à la gendarmerie et à la police de Niort (le prestataire étant de Niort) ils m'ont répondu que c'était un problème civil et non pénal.

Ma fille est donc entrée en contact avec le tribunal judiciaire de Niort, mais apparemment personne n'a été capable de lui dire la procédure à adopter. Actuellement elle ne peut pas se déplacer à cause du covid.

Pourriez vous me dire comment me sortir de cet ambroglio? Merci.

Amicalement.

xxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **amajuris**, le **06/11/2020** à **09:13**

bonjour,

je vous conseille de consulter un avocat en france, de préférence de Niort.

effectivement c'est un litige civil et non pénal.

salutations

Par **morobar**, le **06/11/2020** à **10:17**

Bonjour,

SI le conteneur est à Marseille, un transitaire sur place est chargé d'aviser le destinataire pour:

* prendre en charge les frais de transit

* le dédouanement et la françisation.

Il y a donc quelqu'un qui a été avisé de l'arivée du conteneur.

[quote]

Quand elle l'a rappelé pour avoir le nom du transporteur et le numéro du contenaire plus aucune réponse de sa part.

[/quote]

Le conteneur fait l'objet d'un connaissance maritime au nom d'une compagnie.

Par **joel.Genibre**, le **06/11/2020** à **10:31**

C'est le prestataire qui gérait tout, il devait transporter le déménagement jusqu'à destination à Madagascar.

Par **morobar**, le **06/11/2020** à **16:37**

[quote]

Pourriez vous me dire comment me sortir de cet ambroglio? Merci.

[/quote]

Il faut identifier l'administrateur nommé par le tribunal de commerce. Il a accès aux documents

et pourra (avec de la chance) vous aider;

Sinon tout va être mis au rebut ou vendu aux enchères sur Marseille.

Par **joel.Genibre**, le **06/11/2020 à 19:07**

Ok. Merci